

Guide explicatif pour la directive sur l'emploi de vaisselle réutilisable lors de manifestations



Table des matières

1. Contexte & volonté politique	1
2. Avantages	2
3. Fonctionnement	3
4. Commentaires & conseils	7
5. Verres réutilisables appartenant à la Ville de Sion.....	9
6. Perspective temporelle.....	10
7. Contacts & adresses utiles.....	11

1. Contexte & volonté politique

a. Contexte général

Toute manifestation a un impact non négligeable tant au niveau environnemental que social et économique, et implique, comme toute activité humaine, des effets négatifs.

A l'échelle d'un territoire communal, une réduction, voire une inversion des impacts négatifs, dans les différents secteurs du développement durable est réalisable par des choix stratégiques impliquant l'implémentation d'actions concrètes, coordonnées et mises en œuvre par différents acteurs.

Une ville peut par des initiatives concrètes de sensibilisation et d'information permettre l'évolution des modes de vie et favoriser la transformation des repères culturels de toutes les composantes de la société. La Ville de Sion fait le choix de relever les défis auxquels notre société est confrontée en proposant des changements de style de vie et des actions concrètes.

Elle a rendu obligatoire l'utilisation de la vaisselle réutilisable sur son territoire pour toutes les manifestations. La vaisselle réutilisable peut être de type classique (métal, porcelaine, verre, etc.) ou plastique. L'obligation d'avoir recours à de la vaisselle réutilisable s'applique à tous types de couverts et de récipients destinés à la consommation de boissons et de nourriture.

b. Volonté politique

En date du 5 septembre 2019, le conseil municipal a décidé de soumettre, dès le 1er janvier 2020, toutes les manifestations à l'obligation d'utiliser uniquement de la vaisselle réutilisable. Cette obligation s'applique à tous types de couverts et récipients destinés à la consommation de boissons et de nourriture. Cette démarche s'inscrit dans une optique de sensibilisation générale à nos modes de consommation, en proposant une transition du jetable au réutilisable.

2. Avantages

La vaisselle réutilisable présente de nombreux avantages :

Pour la ville, pour la collectivité

Image dynamique d'une ville pionnière en matière de transition du jetable au réutilisable
Image d'une ville propre et accueillante auprès des médias, des riverains ainsi que du public
Réduction des frais de nettoyage du domaine public
Action concrète de lutte contre le littering (déchets sauvages)

Pour les visiteurs

Sensibilisation à cette thématique
Vaisselle agréable
Lieu propre
Réalisation de gestes respectueux pour l'environnement

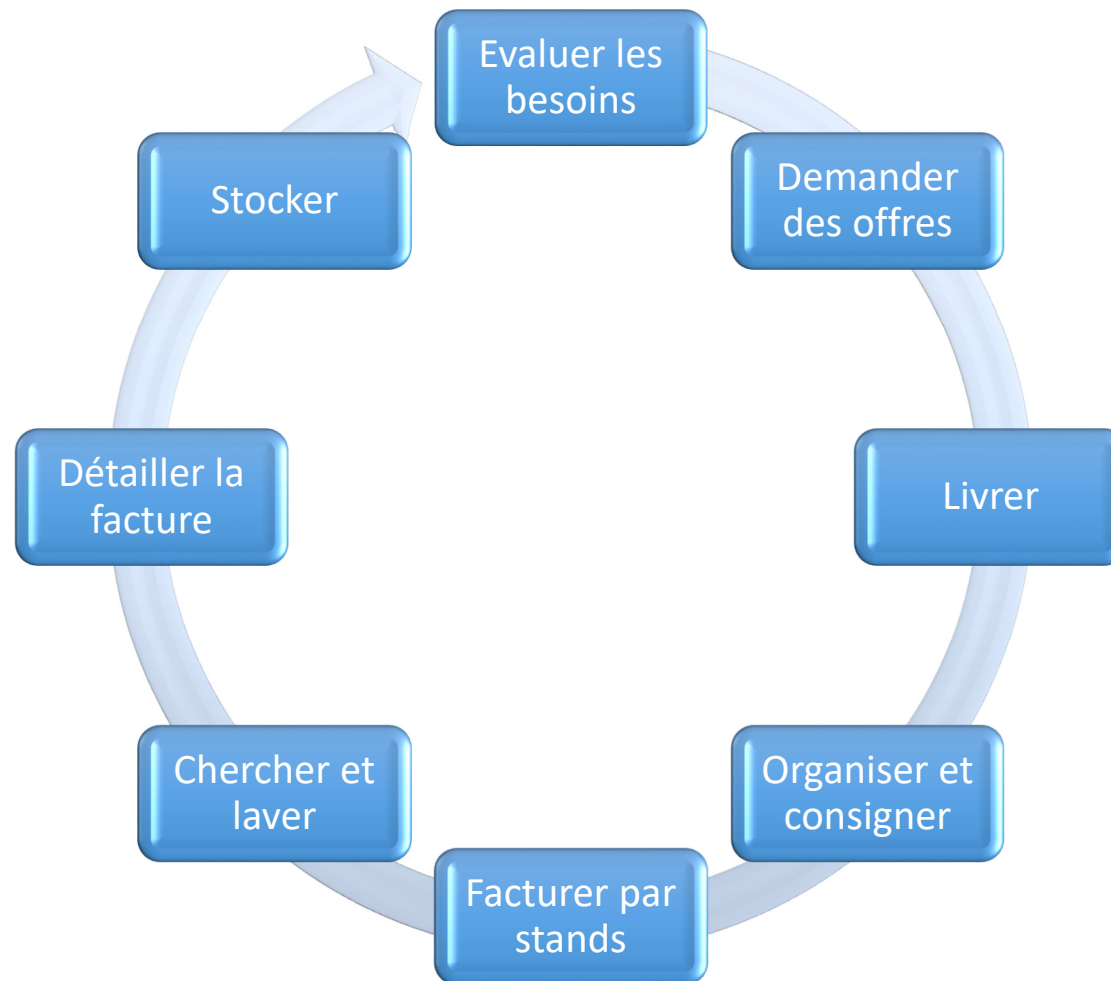
Pour les organisateurs

Belle image auprès du public et des riverains
Réduction des frais d'élimination des déchets
Niveau d'acceptation élevé auprès du public

Pour l'environnement

Limitation de la consommation de ressources naturelles
Réduction de la production de déchets jusqu'à 70%
Meilleur écobilan
Réduction du littering (déchet sauvage)

3. Fonctionnement



Le principe d'utilisation de vaisselle réutilisable consiste, sur le même principe que ce qui se fait à la maison, à utiliser de la vaisselle, la laver puis la stocker pour une autre utilisation.

De nombreuses sociétés offrent leurs services dans ce domaine. Aussi, dans le but de faciliter la transition de la vaisselle jetable à celle réutilisable, divers scénarios d’implémentation d’un système de vaisselle réutilisable sont proposés ci-dessous.

a. Scénario 1 : gestion totale de la vaisselle par le prestataire de service

Risques responsabilités pour les organisateurs de la manifestation				
Etapes	Actions	Aucun	Neutre	Entier
1	Evaluation des besoins en vaisselle		✓	
2	Demande d’offre		✓	
3	Livraison sur site		✓	
4	Logistique sur manifestation	✓		
5	Gestion des consignes/du système choisi	✓		
6	Décompte par stand	✓		
7	Facturation des stands	✓		
8	Retour au dépôt		✓	
9	Bénéfice sur consignes	✓		
10	Paiements vaisselle non rendue et/ou cassée	✓		

b. Scénario 2 : gestion logistique par le prestataire de service et de la consigne par les organisateurs

Risques responsabilités pour les organisateurs de la manifestation				
Etapes	Actions	Aucun	Neutre	Entier
1	Evaluation des besoins en vaisselle		✓	
2	Demande d'offre		✓	
3	Livraison sur site		✓	
4	Logistique sur manifestation	✓		
5	Gestion des consignes/du système choisi			✓
6	Décompte par stand	✓		
7	Facturation des stands			✓
8	Retour au dépôt		✓	
9	Bénéfice sur consignes			✓
10	Paiements vaisselle non rendue et/ou cassée			✓

- c. Scénario 3 : transport et mise à disposition du matériel sur place par le prestataire de service et gestion du reste par les organisateurs

Risques responsabilités pour les organisateurs de la manifestation				
Etapes	Actions	Aucun	Neutre	Entier
1	Evaluation des besoins en vaisselle		✓	
2	Demande d'offre		✓	
3	Livraison sur site		✓	
4	Logistique sur manifestation			✓
5	Gestion des consignes/du système choisi			✓
6	Décompte par stand			✓
7	Facturation des stands			✓
8	Retour au dépôt		✓	
9	Bénéfice sur consignes			✓
10	Paielements vaisselle non rendue et/ou cassée			✓

4. Commentaires & conseils

a. Demande d'offres

La Ville de Sion, soucieuse d'accompagner la transition de la vaisselle jetable à celle réutilisable, a demandé des offres afin de les comparer. Après analyse des offres reçues des différents fournisseurs, concernant 4 scénarios décrivant des manifestations d'ampleur très différentes (de 60'000 personnes sur plusieurs jours à une manifestation simple sur un jour), il apparaît que les coûts de base de location et de lavage sont assez proches entre tous les fournisseurs. Cependant une attention particulière doit être portée sur les coûts annexes tel que transport, frais pour le matériel perdu ou cassé, lavage de caisse compris ou non dans le prix initial, etc. En effet, ces coûts annexes peuvent avoir un impact considérable sur la facture finale, jusqu'à plus de 20% de différence. En conséquence, il est fortement conseillé de demander, dans un premier temps, plusieurs offres à différents partenaires et de les comparer rigoureusement.

b. Potentiel rabais

Il est également important de savoir que les fournisseurs sont prêts à consentir un rabais en cas de signature sur plusieurs éditions de la manifestation.

c. Comparatif

Afin de pouvoir comparer, sur une base identique, les offres des différents devis demandés, il est recommandé de préparer un tableau excel, selon l'exemple ci-dessous, puis de demander à chaque fournisseur de le renvoyer dûment rempli.

Manifestation de XXXXX personnes sur x jours avec une gestion totale par fournisseur de la vaisselle sur place avec les stands et facturation individuel par stand									
Fournisseur 1									
	Quantité utilisée	Quantité par caisse	Location	Lavage	Gestion	Lavage caisse	Transport	Autres coûts	Total
Gobelet Bière/Minérale 3dl	120 000								
Verre à pied 20cl	15 000								
Assiette plate mélamine 23cm	20 000								
Bol à soupe	10 000								
Couverts	40 000								
Total	205 000								fr. 0,00

En fonction des éditions précédentes, remplir les quantités estimées. En cas de doute, les fournisseurs, grâce à leur expérience, peuvent conseiller.

d. Consigne

L'organisateur-trice peut choisir d'instaurer ou pas un système de consigne.

La consigne est un élément déterminant pour le bon fonctionnement de la vaisselle réutilisable. En effet, elle donne une valeur aux objets prêtés et incite donc à la restitution de ces derniers ou dans le cas contraire en permet le rachat.

Afin d'éviter des frais importants pour les organisateurs de manifestations (refacturation du matériel perdu), il est fortement conseillé de mettre en place un système de consigne ainsi que de consigner chaque objet.

Le consommateur, après avoir utilisé la vaisselle réutilisable, la rend à un stand de vente ou à un stand « consigne » prévu à cet effet. En échange, la consigne payée lui est retournée. Il est important de prévoir suffisamment de monnaie pour les consignes.

Exemple : dans le cas proposé, il y a un prix de consigne unique à 2.-CHF. Si une personne a une assiette, un couteau et une fourchette, elle payera 6.-CHF de consigne. Plusieurs systèmes de consigne existent ; soit un stand « consigne » accueille les consommateurs avant leur achat, soit la consigne est payée directement lors du règlement de sa consommation.

A la fin de la manifestation, le montant total des consignes doit correspondre au nombre total de vaisselle réutilisable conservée par le public. L'organisateur, grâce à la mise en place du système de consigne, ne sera donc pas lésé par la non-restitution de la vaisselle réutilisable.

e. Caisse

La vaisselle réutilisable est livrée en caisse scellée. Chaque caisse inutilisée doit être rendue scellée. Ainsi, elle est considérée comme propre. Seule la manutention, dans certains cas, est facturée. En revanche, les caisses ouvertes sont considérées comme utilisées et sont entièrement facturées. En effet, pour des raisons d'hygiène, tout le contenu de la caisse doit être lavé. De plus, la vaisselle réutilisable sale doit être rangée dans les caisses dédiées à cette fonction.

Le décompte est établi dès la fin de la manifestation.

f. Facturation

La vaisselle réutilisable sale sera donc remise dans les caisses. Seront comptées la vaisselle réutilisable non utilisée et donc rendue propre, la vaisselle réutilisable sale et la vaisselle réutilisable manquante. Le décompte final, en fonction du modèle choisi, sera envoyé directement aux stands ou à l'organisateur suite au relevé fourni par le prestataire et validé par les deux parties.

g. Responsabilité

L'organisateur est responsable du respect de l'obligation d'utilisation de la vaisselle réutilisable.

5. Verres réutilisables appartenant à la Ville de Sion

La Ville a fait l'acquisition d'un stock de verres afin de réaliser sa propre transition du jetable au réutilisable. Dans la mesure du possible, elle servira dans de la porcelaine et du verre. Lorsque ces derniers ne sont pas adaptés, la Ville utilise son stock de verres réutilisables. En effet, les manifestations organisées par la Ville se doivent d'être exemplaires. Les différents verres réutilisables en plastique sont à l'effigie de la Ville. La Ville de Sion les met à disposition des organisateur-trice-s de manifestations.

L'entreprise Papival gère le stock de verres réutilisables à l'effigie de la Ville de Sion. Toutes les opérations d'entretien et de lavage de la vaisselle se trouvent au coeur de leur entreprise à Sion. Les organisateur-trice-s peuvent donc s'adresser à Papival afin de bénéficier de ce stock. Les organisateur-trice-s bénéficient donc d'une offre intéressante, car la location est offerte par la Ville. Ces dernier-ère-s prennent inévitablement à leur charge les frais de lavage et de perte. Pour les autres frais, ils sont inhérents au type de système choisi (frais de gestion, de transports, etc.).

Remarques :

1. Ce n'est pas un service de la Ville, c'est une offre valable dans la mesure des stocks disponibles.
2. Les commandes réalisées en premier seront les commandes acceptées dans la mesure des stocks disponibles.

6. Perspective temporelle

a. Au préalable

- Définition du système
- Information détaillée pour les tenanciers de stands sur le système obligatoire de vaisselle réutilisable consignée
- Évaluation des besoins
- Uniformisation du type de vaisselle à utiliser pour rationaliser les coûts et simplifier la logistique
- Demande d'offres auprès de différents fournisseurs de vaisselle réutilisable, chaque fournisseur ayant sa méthode de facturation et son organisation particulières
- Commande auprès du prestataire choisi
- Création d'une signalétique indiquant les différents points de distribution et de retour afin d'informer le public

b. Durant l'événement

- Distribution de la vaisselle réutilisable commandée à chaque stand et fiche « décompte » à pré-remplir
- Paiement de la consigne par le consommateur
- Restitution de la vaisselle à un stand de vente ou à un stand « consigne » pour obtenir le remboursement de la consigne
- Gestion du stock de vaisselle réutilisable, réassort

c. À l'issue de la manifestation

- Récupération par le fournisseur de la vaisselle réutilisable
- Réalisation du décompte avec les tenanciers des stands en fonction du système mis en place
- Réalisation du décompte avec le prestataire externe
- Transport
- Lavage dans des installations adaptées
- Facturation et paiement
- Bilan de la démarche et proposition d'amélioration

7. Contacts & adresses utiles

7.1 Entreprises de location de vaisselle réutilisable

Voici une liste non-exhaustive d'entreprises de location de vaisselle réutilisable

Entreprise	Lieu	Site	Téléphone	Mail
Papival	Sion	www.papival.ch	027 205 70 20	contact@papival.ch
Molotov SA	Sion	www.shop.molotov.ch/location	021 729 70 22	vaisselle@molotov.ch
ecomanif STRID	Yverdon-les-Bains	www.ecomanif.ch	024 424 01 11	info@ecomanif.ch
cup&more	Vuisternens-en-Ogoz	www.cupandmore.ch	026 437 12 90	info@cupandmore.ch

L'entreprise **Papival** gère le stock de verres réutilisables à l'effigie de la Ville de Sion. Toutes les opérations d'entretien et de lavage de la vaisselle se trouvent au cœur de leur entreprise à Sion.

La **Fovahm** collabore avec la société **Molotov Events SA**, et ils proposent un point de lavage et de gestion de vaisselle à Sion.

7.2 Service de la sécurité publique

Service de la sécurité publique | coordination des manifestations

David Rémondeulaz

027 324 15 77

manifestations@sion.ch

7.3 Guichet conseil | FDDM

La Ville de Sion durant la 1^{ère} année de transition de la vaisselle jetable à la vaisselle réutilisable, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, offre un service de conseil et d'information aux organisateur-trice-s de manifestation.

Ces dernier-ière-s peuvent s'adresser au guichet « conseil en matière de vaisselle réutilisable » de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) destiné spécifiquement aux manifestations.

Cette transition du jetable au réutilisable nécessite une étude au cas par cas, une planification préalable, une équipe dédiée et une communication adaptée. La Ville offre aux manifestations le désirant 3 heures de conseil et de suivi par événement.

Ce guichet conseil est ouvert durant les heures de bureau au numéro de téléphone suivant 027 607 10 80.

Fondation pour le développement durable des régions de montagne | FDDM

Chemin de la Piscine 10

Bâtiment C

1950 Sion

fddm@fddm.vs.ch

